

Affaire n°2019-067

**BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR
DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Afin d'aider les sportifs à participer aux compétitions se déroulant sur le territoire national, européen ou intercontinental, la Commune de Bras-Panon a mis en place une bourse en faveur des sportifs de haut niveau en complément des aides existantes depuis 2010.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Niveau de compétition :
 - Championnat de France, Europe ou du monde
 - Jeux des îles de l'Océan Indien
 - Jeux Olympiques
 - Championnat DOM/TOM
 - Participation en équipe de France

- Soit :

Résider ou non à Bras-Panon et être licencié dans un club de Bras-Panon

Résider à Bras-Panon être licencié dans un club hors de Bras-Panon

- Les critères de ressources sont les suivants :

- Quotient familial inférieur ou égal à 600.00 € (au lieu de 530 € auparavant)
Le montant proposé est de 400.00 €
- Quotient familial supérieur à 600.00 € (au lieu de 530 € auparavant)
Le montant proposé est de 200.00 €

A ce titre, la Commune a été saisie de sept demandes de bourses :

NOM - PRENOM	COMPETITION	QUOTIENT FAMILIAL	PROPOSITION DE LA COMMISSION
SAVRIMOUTOU Louis	Championnat du monde Tchoukball	> 600 €	200 €
REOUTE Marie- Noëlla	Championnat de France de hand-ball	< 600 €	400 €
GOSSARD Simon	Championnat de France de pétanque	> 600 €	200 €
TAOCALI Fabien	Championnat des DOM de cycliste	> 600 €	200 €

NOM - PRENOM	COMPETITION	QUOTIENT FAMILIAL	PROPOSITION DE LA COMMISSION
THEVENIN Thibault	Championnat des DOM de cycliste	> 600 €	200 €
BERILE Tony	Championnat des DOM de cycliste	> 600 €	200 €
SOUBADOU Quentin	Championnat des DOM de cycliste	< 600 €	400 €

Les crédits alloués sont inscrits au budget 2019 à l'article 6714.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les demandes de bourses présentées, ci-dessus.



Le 1^{er} adjoint,

Gilles JEANSON

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20190921-2019-067-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019